

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

| | |
|---|--|
| M. BELIN à M. GUICHOUX (<i>à partir de 11 h 20</i>) | M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max |
| M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie | M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques |
| M. BOBET à M. MANSENCAL (<i>jusqu'à 11 h 20</i>) | M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (<i>à partir de 11 h 00</i>) |
| M. BRON à Mme Walryck (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis |
| Mme BRUNET à Mme DARCHE (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel |
| Mme CASTANET à M. BOCCHIO (<i>jusqu'à 10 h 15</i>) | M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre |
| M. DELAUX à M. DUCASSOU (<i>jusqu'à 11 h 15</i>) | M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain |
| M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues | M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU |
| Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth | M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André |
| Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY | M. REDON Michel à M. MERCIER Michel |
| M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude | M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard |
| Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER | M. TOUZEAU à M. TURON (<i>à partir de 11 h 40</i>) |
| M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre | |
| Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain | |
| M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain | |

LA SEANCE EST OUVERTE

Construction du tramway - Elargissement du dispositif de soutien aux entreprises et commerces - Avenant n°2 - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations des 20 décembre 2002, 28 mars 2003 et 31 octobre 2003, le Conseil de Communauté décidait du renforcement du dispositif de soutien aux entreprises et commerces rencontrant des baisses de chiffre d'affaires et des difficultés de trésorerie liées aux travaux du tramway en créant un dispositif exceptionnel et temporaire de prêt à taux zéro dont il fixait le terme au 30 juin prochain.

Ce dispositif exceptionnel qui s'adresse aux activités professionnelles non riveraines du tracé mais situées dans un périmètre pré-défini d'environ 150 m de part et d'autre du tracé du tramway est exclusif du dispositif d'indemnisation à l'amiable qui, lui, s'adresse aux activités professionnelles riveraines du tracé.

À ce jour et compte tenu du report prévisible de la date de mise en service de la ligne B, il vous est proposé d'élargir ce dispositif de prêt à taux zéro aux activités riveraines du tracé de cette ligne, pour les périodes postérieures aux travaux et ce, jusqu'au 30 juin 2004. Cet élargissement permettant ainsi de bénéficier successivement des deux dispositifs afin de limiter autant que faire se peut, l'incidence du report de mise en service sur l'activité économique riveraine.

Pour mémoire, les caractéristiques essentielles de ce prêt sont les suivantes :

- barème du prêt : le montant varie de 1 500 € à 20 000 € en fonction de la perte de chiffre d'affaires,
- taux d'intérêt pris en charge par la Communauté urbaine de Bordeaux : 4,50 %
- frais de dossiers pris en charge par la Communauté urbaine de Bordeaux : 100 €
- durée de remboursement par l'emprunteur : 4 ans par annuité constante incluant un différé d'un an,
- l'engagement de la Communauté urbaine ne saurait s'assimiler à une garantie en cas de défaillance de l'emprunteur.

En conséquence et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider des nouvelles conditions d'octroi du prêt bonifié telles que décrites ci-dessus dont le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget annexe transports de l'exercice en cours : chapitre 67 – compte 67180002,
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à intervenir avec les 12 établissements bancaires concernés, conformément au projet ci-annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2004**

